



NOTE D'INFORMATION

I. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Pour préserver de manière durable et à l'échelle planétaire le système climatique mondial et la diversité biologique de la terre au profit des générations présentes et futures, les Nations Unies ont adopté des conventions internationales au nombre desquelles la convention sur la diversité biologique et celle sur les changements climatiques.

La mise en œuvre de ces instruments juridiques nécessitant des moyens financiers importants, il a été créé en 1992, un mécanisme de financement pour les projets contribuant à la préservation de l'environnement par des réponses novatrices aux questions environnementales. Ce mécanisme s'appelle le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le FEM est une « entité indépendante qui réunit 186 Etats membres, en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, pour traiter des problèmes liés à l'environnement mondial tout en appuyant les initiatives nationales visant le développement durable.»

A ces débuts, le FEM était un mécanisme financier destiné uniquement aux conventions internationales sur les changements climatiques et la diversité biologique. Il soutenait aussi les accords mondiaux sur la protection de la couche d'ozone et pour la dépollution des eaux internationales. Aujourd'hui, en plus de ces conventions et accords, le FEM est aussi désigné pour les conventions sur les polluants organiques persistants (POPs) et la désertification. Le FEM opère par phase. La huitième phase opérationnelle a commencé en 2022 et se terminera en 2028.

L'objectif de ce huitième cycle du Fonds pour l'Environnement Mondial est de développer un monde plus équitable, positif pour la nature, et sans pollution, en alignement avec les Objectifs de Développement Durable ([ODD](#)) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ce cycle vise à promouvoir l'innovation, le transfert de technologies, l'amélioration de la gouvernance des données et la transparence, ainsi qu'à renforcer la résilience des pays face aux crises environnementales.

II. Le programme micro financement du FEM (PMF/FEM)

« Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a créé le Programme de microfinancements (PMF) en 1992 afin de développer des stratégies communautaires et mettre en pratique des technologies de manière à réduire les menaces à l'environnement mondial, à recueillir et communiquer les leçons tirées de l'expérience communautaire.» Le Programme de Micro Financement a été également mis sur pied pour aider à créer des partenariats et des réseaux avec des organisations de proximité et les Organisations non gouvernementales (ONG). Ainsi, il doit contribuer à assurer que les stratégies et les projets de conservation et de développement sont compris et mis en pratique par les communautés et

d'autres parties prenantes clés. Le PMF/FEM a commencé ses activités au Burkina Faso en 1994. Il est un programme mis en œuvre par le PNUD.

III. Les domaines focaux du FEM

Les actions du FEM en faveur de l'environnement mondial se regroupent dans cinq domaines focaux :

- Conservation de la diversité biologique
- Changements climatiques
- Eaux internationales
- Lutte contre les polluants organiques persistants (POPs) et les produits chimiques
- Lutte contre la dégradation des terres.

IV. Structures et organes de gestion du PMF/FEM-PNUD

Le programme de micro-financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM-PNUD) est présent dans 127 pays. Ceci nécessite une organisation à l'échelle mondiale et une organisation à l'échelle des pays concernés.

4.1. Organisation au niveau mondial

Le FEM est doté d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour la bonne coordination des activités des différents programmes deux structures de gestion ont été créées:

- Le CPMT (Central Program Management Team) : C'est la direction générale des PMF/FEM. Le CPMT est basé à New York. Il supervise le programme de financement, propose les politiques de subventions et applique les directives de l'Assemblée Générale du FEM.
- Les points focaux régionaux : Le PMF a adopté les régions géographiques suivantes : Afrique, États arabes, Asie, Europe et CEI, Amérique latine et Caraïbes, et Pacifique. Les points focaux régionaux du CPMT fournissent des conseils techniques et un soutien opérationnel aux programmes nationaux.

4.2. Organisation au niveau national

La représentation du PNUD : Au niveau des différents pays, la représentation du PNUD est chargée de la supervision de la gestion administrative, technique et financière du programme.

La Coordination Nationale du Programme : Il est créé une Coordination Nationale de programme qui a la charge d'élaborer la stratégie, développer des partenariats, mobiliser les ressources, assurer le financement, le suivi et l'évaluation des projets.

Le Comité National de Pilotage : Un Comité National de Pilotage composé de personnes d'origines socio-professionnelles diverses est mis en place par une commission composée du PNUD, du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Il fournit une orientation stratégique globale, des conseils et un soutien technique au programme de pays.

V. Public cible et zones d'intervention

5.1. Public cible

Conformément à sa philosophie et à la décision de l'atelier national des parties prenantes de janvier 2020, le public cible du programme se compose des ONG nationales, organisations de la société civile, des organisations communautaires de base (y compris les groupements de femmes, de jeunes, de personnes handicapées, de communautés rurales) qui se donnent pour objectif la préservation de l'environnement et proposent des actions qui s'inscrivent dans les domaines focaux du FEM.

5.2. Zone d'intervention du PMF/FEM

Pour ses interventions, le PMF/FEM-PNUD a opté pour la concentration thématique et géographique. La zone d'intervention prioritaire est composée de régions déterminées par l'atelier national des parties prenante de janvier 2020 en fonction des réalités socio-écologiques. Ce sont donc: Le Kadiogo , le Nakambé , le Nazinon , le Nando et le Yaadga . 75% des fonds alloués seront affectés aux projets de cette zone. Les 25% restants des fonds seront affectés aux projets novateurs des autres régions.

VI. Démarche opérationnelle du PMF/FEM

Le processus de financement des projets au PMF/FEM comprend les étapes suivantes : l'Appel à Projets ; la présélection des projets ; la reformulation des projets ; la sélection définitive des projets ; la signature des accords et la mise en œuvre du projet.

6.1. Le lancement de l'appel à projets

L'appel à projets est lancée par lettre d'information adressée aux promoteurs potentiels et aux structures d'encadrement. L'information est aussi apportée à travers les mailings groupes, les sites web du PNUD et d'ONG partenaires ainsi que les réseaux sociaux (whatsapp, facebook). Les radios communautaires constituent également un canal privilégié.

6.2. Présélection des projets

Les projets collectés au cours d'une campagne sont soumis au Comité National de Pilotage (CNP) du programme à travers une session du comité. Les observations et les recommandations du CNP sont consignées dans un rapport.

6.3. Identification et appui à la reformulation des projets

Les projets présélectionnés et la synthèse des résultats sont mis à la disposition des membres du CNP pour une exploitation et préparation de missions d'identification et d'appui à la reformulation. L'objectif de ces missions est de recueillir des informations complémentaires permettant au comité de prendre une décision définitive par rapport au projet soumis.

6.4. Sélection définitive des projets

Une session du comité est organisée pour la sélection définitive des projets. Il s'agit pour chaque équipe de mission d'identification de présenter les résultats de la mission et le projet reformulé au cas où celui-ci est proposé à la sélection.

6.5. Signature des accords

A l'issue de la session de sélection, la Coordination Nationale du Programme finalise les documents, de projet et de budget et prépare les mémoranda d'accords qui sont ensuite signés par le Réprésentant Résident du PNUD ainsi que le président de l'organisation bénéficiaire .

VII. Eligibilité aux financements

7.1. Eligibilité des organisations

Sont éligibles aux financements du (PMF/FEM-PNUD), les organisations de la société civile et les organisations à la base présentant une reconnaissance officielle datant d'au moins 2 ans.

7.2. Eligibilité des projets

Pour être éligibles les projets doivent répondre aux critères suivants :

- S'inscrire dans un domaine focal du FEM (dégradation des terres, changement climatique, diversité biologique, eaux internationales, produits chimiques et déchets);
- Etre une initiative de la communauté et répondre aux besoins réels de cette communauté ;
- Respecter rigoureusement le cavenas de rédaction de projet de la campagne 2025 ;
- Joindre une copie du document de reconnaissance officielle ;
- pour les zones non prioritaires le projet doit présenter un caractère novateur. Le caractère novateur d'un projet est laissé à l'appréciation du Comité National de Pilotage.

VIII. Modalité de dépôt des dossiers

Les dossiers complets comprenant le document de projet et le document de reconnaissance officielle parvenir avant la clôture de l'appel à projet, le **vendredi 17 octobre 2025 à 12 heures précises:**

- à la Coordination Nationale du PMF/FEM Sis à Ouagadougou, quartier Paspanga, Immeuble Nonsyandé

- ou par e-mail à armel.badolo@undp.org avec copie à noel.compaore@undp.org

Pour toute information complémentaire vous pouvez appeler aux numéros suivants pendant les jours et heures de services uniquement:

+226 53 35 08 08

+226 57 70 86 17